

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1908)
Heft: 79

Rubrik: Communication du Comité central

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Auch steht es den Preisrichtern frei, die Höhe der Preise zu ändern, jedoch gelangt die Gesamtsumme von Mk. 2400.— für die besten drei Arbeiten zur Verteilung.

Sämtliche Ankäufe und die mit Preisen ausgezeichneten Entwürfe gehen mit allen Rechten in das Eigentum der Thermos-Gesellschaft m. b. H. über.

Das Preisrichteramt haben übernommen:

1. Herr Professor Peter Behrens, Architekt, Berlin.
2. » » Emil Orlik, Maler, Berlin.
3. » » E. R. Weiss, Maler, Berlin.
4. » » Willy Pastor, Schriftsteller, Berlin.
5. » » Karl Scheffler, Schriftsteller, Berlin.
6. » » Gustav Goerke, Architekt, Berlin.
7. » » G. R. Paalen, Direktor der Thermos-Gesellschaft m. b. H., Berlin.

Die Veröffentlichung der Preisträger erfolgt spätestens am 1. November 1908 in Fachzeitschriften und Tageszeitungen.

Sämtliche eingeliessene Entwürfe verbleiben zu Ausstellungszwecken in Berlin und anderen Städten bis zur Dauer von 6 Monaten zur Verfügung der Thermos-Gesellschaft und gehen nach Schluss dieser Ausstellungen auf Kosten dieser Firma den Absendern wieder zu.

Künstlern, die die Absicht haben, sich an diesem Preis aus schreiben zu beteiligen, werden auf Wunsch Prospekte mit Abbildungen und Beschreibung der Fabrikate der Thermos-Gesellschaft kostenlos zugesandt.

Thermos-Gesellschaft m. b. H., Berlin W 56,
Markgrafenstr. 52 a.

□ AVANT-PROPOS □ □ DE LA NOUVELLE RÉDACTION. □

En exécution de la décision de la dernière Assemblée générale de la Société Suisse des Peintres et Sculpteurs à Bâle, suivant laquelle le nouveau président central fut chargé d'engager un rédacteur pour «L'Art Suisse», le choix de M. Hodler tomba sur le soussigné.

Je me ferai un strict devoir de mériter ce témoignage de confiance honorifique par mon travail assidu, et mon vœu le plus cher sera toujours celui de faire de notre journal un organe apte et fort à sauvegarder et à défendre aussi, s'il y a lieu, les intérêts des artistes suisses envers et contre tout.

Pour ce faire, il me faut la collaboration de tous les membres et avant tout, des comités de sections.

Comme notre journal va paraître désormais régulièrement le premier de chaque mois, je prie les comités de sections, de me faire parvenir pour le 25 de chaque mois au plus tard (date de clôture rédactionnelle), les communications suivantes:

1. des *mutations des membres des comités de sections* ;
2. des *mutations de l'état des membres de leurs sections* ;
3. des *expositions* éventuelles arrangées par les sections, des conditions de participation et des termes ;
4. des *concours* arrivant à la connaissance des comités ou des membres, des conditions de participations et des termes.

De plus, MM. les membres sont priés instamment de donner connaissance immédiate de leurs *changements d'adresse*, afin que «L'Art Suisse» puisse leur être envoyé sans interruption.

Il est évident que toutes communications d'intérêt général pour les artistes suisses, seront toujours les bienvenues.
Le rédacteur: C. A. Loosli.

COMMUNICATION DU COMITÉ CENTRAL.

L'exposition d'Aarau, projetée pour cet automne, ne peut pas avoir lieu, parce que le local n'est disponible que pour un laps de temps trop court. Le Comité central a décidé en conséquence de se résigner pour cette fois, quitte à relever la question en temps plus favorable.

Une exposition internationale à Interlaken est prévue pour avoir

lieu dans le courant de l'été prochain. Les instigateurs en sont MM. Hodler, président central, et Max Buri, peintre à Brienz. Les locaux d'exposition étant très restreints, on n'invitera qu'un certain nombre d'artistes. Nous communiquerons de plus amples détails en temps opportun.

L'établissement d'exposition. Cette question aussi brûlante qu'importante préoccupe activement le Comité central qui l'étudie énergiquement. Pour de plus amples détails, nous renvoyons à l'article traitant d'une manière toute spéciale cette question, paraissant dans ce numéro.

Le chef du Département fédéral de l'intérieur a été avisé des résolutions de l'assemblée générale de Bâle, et la question du bâtiment d'exposition à Berne occupera la commission fédérale des Beaux-Arts dans sa prochaine séance.

L'estampe de M. Hodler (lithographie) tirée pour les membres passifs, sera vendue au prix de 5 francs aux membres actifs de la Société. Il en a été tiré 50 planches sur papier japon, dont le prix a été fixé à 25 francs. Nous prions les sections de communiquer au secrétaire central le nombre des exemplaires qu'elles désirent avant le 15 octobre.

Ordonnance d'exécution des arrêtés fédéraux des arts. Mr. Vuillermet, président de la commission fédérale des Beaux-Arts, fait savoir qu'il a *prolongé le délai d'envoi* d'observations et amendements à propos du nouveau règlement sur la protection des Beaux-Arts au Suisse jusqu'au 1^{er} novembre prochain.

Le secrétaire central.
Le Comité central est d'avis que la Société devrait insister, que les propositions prévues dans le § 4 de l'ordonnance soient déclarées inélicibles et obligatoires pour le département.

Cotisations des membres passifs. L'estampe destinée aux membres passifs devant être expédiée sous peu, les caissiers des sections sont priés d'en encaisser les cotisations. Servira de quittance la carte de membre signée du président central et du caissier de section. L'estampe n'osera pas être vendue à d'autres qu'aux membres actifs.

Supplément à la liste des membres:
Membres passifs: M. C. A. Loosli, homme de lettres, Bümpliz.
M. Oscar Miller, directeur, Biberist.

X^e Exposition internationale de Munich. Dans le Comité de la X^e Exposition internationale de Munich (du 1^{er} juin jusqu'au 30 octobre 1909) a été élu, comme représentant de la Suisse, M. W. L. Lehmann, peintre à Munich. MM. A. Thomann, peintre, et H. Siegwart, sculpteur, lui ont été adjoints, et ont été chargés d'organiser une exposition collective d'œuvres suisses.

□ LE BATIMENT D'EXPOSITION. □

Depuis longtemps déjà, Berne manque d'un local d'exposition digne de son importance, c'est-à-dire que notre section est privée de la chose la plus strictement nécessaire: d'un bâtiment d'exposition à l'usage de toute sorte d'expositions de peinture. En effet, tout ce que la section de Berne peut obtenir, c'est une petite salle pour les expositions de Noël, où elle peut à peine respirer; encore c'est une grande faveur qu'on lui accorde. La salle du Musée des beaux-arts, dans laquelle nos membres bernois exposaient jusqu'à ce jour, suffit de moins en moins aux exigences de cette section toujours grandissante et vigoureuse. Et ce n'est pas d'aujourd'hui seulement, que les Bernois se plaignent de cet état déplorable des choses; il y a un bon nombre d'années déjà